

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 novembre 2024 à 20H00

Présents : Mesdames Emmanuelle CHAPELON, Marie-Josée GAUBERT, Monique PECOT et Sylvie ROUSTAND, Messieurs Olivier CASE, Allain DORLHIAC, Bertrand GROS, Alain MEYERS et Pascal OGIER.

*Les Conseillers présents forment la totalité des membres en exercice.
Monsieur Olivier CASE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Président de Séance : Allain DORLHIAC

Secrétaire de séance : Olivier CASE

Le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2024.

Ordre du jour :

- Décision modificative – BP Commune
- Contrat ligne de trésorerie interactive
- Elargissement du RIFSEEP
- Révision de l'entretien professionnel annuel
- AFR (renouvellement bureau)
- Renforcement réseau BT (SDED)
- Travaux éclairage public – Espace intergénérationnel
- Entretien école et cantine
- Travail des Commissions
- Questions diverses

1/ DECISION MODIFICATIVE N°2 – BP COMMUNE

En raison des problèmes de cantine à St Gervais et des changements non prévus, il y a eu des coûts supplémentaires qui n'avaient donc pas été pris en compte dans le budget communal. Ne pouvant pas dépasser ce qui a été budgétisé, il est donc nécessaire de prendre une décision modificative afin de prendre sur un compte pour le mettre sur un autre.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

2/ LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE

Monsieur le Maire indique que les frais de dossiers sont aujourd'hui de 300 €, ce qui est plus que l'année dernière et ce pour le même montant d'emprunt qui est de 40 000 €. Cependant, on est libre de ne pas le contacter. Pour Bertrand GROS, il y a toujours un taux et se demande si cela vaut le coût de contracter cette ligne de trésorerie si c'est pour le même montant ?

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait une trésorerie « délicate » jusqu'à aujourd'hui. Maintenant c'est mieux mais sachant que les dotations vont diminuer, cela représenterait une sécurité.

Pascal OGIER dit qu'il serait bien de savoir pourquoi il y a eu une telle augmentation.

Monsieur le Maire exprime le souhait de prendre cette ligne de trésorerie au moins pour cette année. D'autant plus, que la commune n'a pas de nouvel apport financier.

Accord du Conseil Municipal avec 08 voix POUR et 1 abstention.

3/ RIFSEEP

Cette délibération fait suite au nouveau cadre d'emploi d'un des agents administratifs qui est passé au grade de rédacteur. Les conseillers aimeraient que le montant du RIFSEEP apparaisse la prochaine fois.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

4/ REVISION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL

Monsieur le Maire indique que les entretiens du personnel ont lieu tous les ans afin de les évaluer selon certains critères. Ces critères ayant été modifiés, il convient de prendre une nouvelle délibération afin de les prendre en compte.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

5/ AFR

Vu l'arrivée à échéance au 03 janvier 2025 du bureau de l'AFR, la DDT demande au conseil municipal de désigner 8 membres et d'en proposer 8 autres pour la Chambre d'Agriculture. Les conseillers municipaux sont surpris que l'avis ne soit pas demandé aux personnes concernées.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

6/ RENFORCEMENT RESEAU BASSE TENSION (SDED)

Le SDED, en charge de l'entretien de l'Eclairage Public, demande l'accord du conseil municipal afin d'effectuer des travaux de renforcement sur un point du réseau.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

7/ TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC – ESPACE INTERGENERATIONNEL

Cinq lampadaires ont été installés sur le terrain (1 de plus que ce qui était prévu). Le coût de cette installation est compris dans le montant que l'on paye chaque année pour la maintenance. Cette intervention sera réglée l'année prochaine. Le coût global va coûter 8 051 € étalé sur 4 ou 5 ans.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

8/ ENTRETIEN ECOLE ET CANTINE

Suite à la démission de l'agent technique en charge de l'entretien cantine et école, il a fallu envisager une solution de remplacement. Le Conseil Municipal, préférant s'orienter vers une entreprise professionnelle, a contacté 3 entreprises : CNET Nettoyage, Guillaume Propreté et Propre Net (cette dernière n'a pas répondu). C'est l'entreprise CENT Nettoyage qui a été retenue pour un montant de 16 163,68 € TTC.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

DIVERS

Installation dangereuse propriété HIGEL

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'installation par Monsieur HIGEL d'une sorte de clôture barbelée coupante et très dangereuse sur sa propriété. Monsieur HIGEL s'était plaint en mairie sur le fait que des camions faisaient des demi-tours chez lui et qu'il avait reçu des menaces de la part des chauffeurs. Un courrier lui sera adressé afin de l'avertir de la dangerosité d'une telle installation pour les promeneurs et les animaux et lui proposer d'autres solutions.

Chemin du Serre d'Habran

Monsieur ROCHIER et Madame CALSAT, propriétaires d'une maison en rénovation située au bout de ce chemin ont contacté la mairie au sujet de sa dégradation. Ils souhaiteraient que la commune leur cède afin qu'ils puissent en prendre la responsabilité de l'entretien. Les conseillers ne sont pas contre mais il faudrait se renseigner au préalable car ce chemin sert d'accès aux champs riverains. De plus, quand sera-t-il de l'entretien du fossé et de l'installation de leur boîte aux lettres au début de la voie ?

Appartement communal

Monsieur le maire présente les plans de l'appartement afin de voir à quoi il ressemble. Il y a de nombreux travaux à prévoir. Une pièce pourrait être rajoutée en prenant celle où se situe la chaudière de la mairie (qui pourrait être installée ailleurs). Des entreprises sont venues pour le visiter et établir des devis sur la peinture, la plomberie et l'électricité. Monique PECOT demande si le plafond est isolé. La réponse est oui. Il faudra se renseigner sur la possibilité d'avoir des aides à la rénovation. Pascal OGIER indique qu'il faudra faire le diagnostic énergétique. Les travaux sont à prévoir pour le début de l'année prochaine.

Prochain conseil municipal : 17 décembre 2024

Vœux du maire : 18 janvier 2025 à 11h00.

Feux d'artifice

Se renseigner sur l'interdiction des feux d'artifice.

Fin de séance à 22 h 15

Signature du Maire :

Allain DORLHAC



Signature du secrétaire de séance :

Oliver CASE



